



VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Vie pratique](#)
4. [Actus - vie pratique](#)
5. Meublés de tourisme

Vue détaillée d'une actu Vie pratique



Meublés de tourisme

01/03/2024

L'autorisation de changement d'usage est obligatoire !

Meublés de tourisme : on entend par cette expression un local d'habitation loué de manière répétée et pour de courtes durées à une clientèle de passage.

Afin de mieux évaluer le phénomène et de limiter les reports de location classique vers les locations de courte durée, la Ville de Lorient a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023 la déclaration obligatoire des meublés de tourisme, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.

Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire ou d'un local en investissement locatif ?
La mise en location de ce logement en meublé de tourisme nécessite également une autorisation de changement d'usage délivrée par le maire : une procédure qui permet de veiller au respect des obligations en la matière, à la légalité des offres proposées...

Cette obligation de mise en conformité par rapport au changement d'usage est rappelée par l'article L651-2 du Code de la construction et de l'habitation.

[Accédez aux démarches en cliquant ici](#)

Contact

- *Map* Mairie de Lorient
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* contact@lorient.bzh

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, [cliquez ici](#)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15
Le samedi de 9h à 12h, état civil uniquement

[Nous écrire](#)

[Lorient Mag : accès au kiosque](#)

[L'appli Lorient et moi : les liens de téléchargement](#)

Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

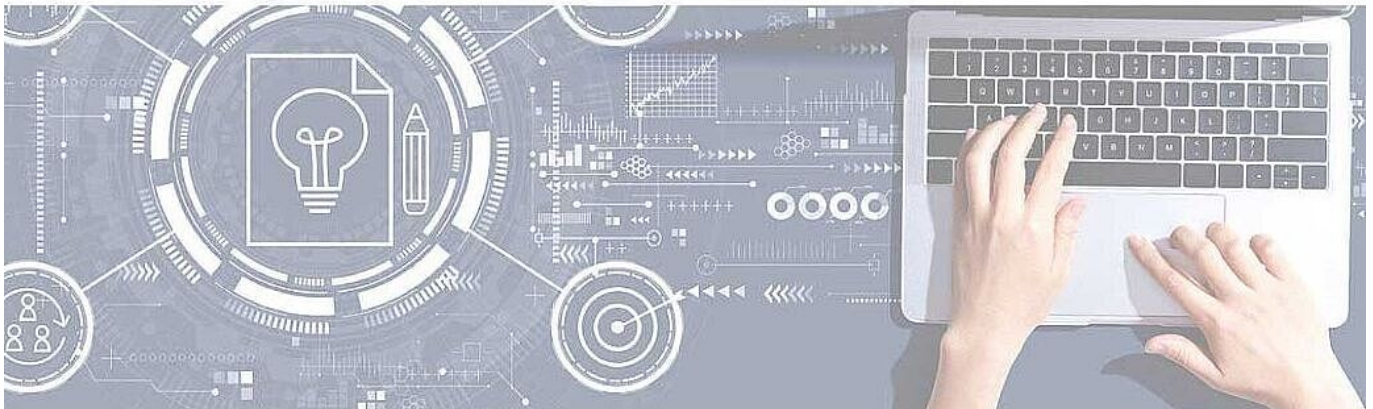
DSIL

- >> Infrastructure serveur performante et sécurisée
- >> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)



la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de
417 500 € dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



FINANCEMENT
DANS LE CADRE
DE LA RÉPONSE
DE L'UNION
À LA PANDÉMIE
DE COVID-19



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen
de développement régional

COFINANCÉ PAR _____

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



***L'Europe s'engage
en Bretagne*** / *Avec le Fonds européen
de développement régional*

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)